

15 VI 1918  
 Bern v Kreuzlingen 303 57 14/11 11-25. 'hm -  
 Bern v Kreuzlingen 303 57 14/11 11-25. 'hm -  
 Contr. N. 8930  
 = president du conseil federal bern  
 = en contradiction avec indication formelle monsieur paravicini  
 que arrangement avec gouvernement allemand pour passage frontiere  
 survenu sommes arretes a la frontiere dans situation prisonniers et  
 parques conditions indignes proteste energiquement au nom  
 dignite nationale exige execution promesse de continuation  
 immediate voyage = jean berzine representant plenipotentiaire de  
 La republique des soviets de russie +  
 note/r.  
 91

Réaction de la mission soviétique Berzine au Conseil fédéral (novembre 1918)

3.14

Au Département politique.

La Légation de la République Socialiste de Russie en Suisse élève une protestation formelle contre les procédés des autorités suisses, qui les ont transportés à la gare de Berne sans leur garantir leur inviolabilité et l'invioabilité de leur bagages; par suite des bagages ont été endommagés par des personnages suspects et les citoyennes A. Balabanow et Eselson blessées par des énerguènes.

La Légation se réserve d'exiger des excuses et des restitutions prévues par la loi internationale.

Jean Berzine  
 Berne, [le] 12 novembre 1918